ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/16/questions/QANR5I 16QE17731



16ème legislature

Question N°: 17731	De M. Sébastien Chenu (Rassemblement National - Nord)				Question écrite
Ministère interrogé > Collectivités territoriales et ruralité			Ministère attributaire > Collectivités territoriales et ruralité		
Rubrique >communes		Tête d'analyse >Denain n'est plus assurée depuis le 1er janvier suite aux émeutes de l'été 2023		Analyse > Denain n'est plus assurée depuis le 1er janvier suite aux émeutes de l'été 2023.	
Question publiée au JO le : 14/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)					

Texte de la question

M. Sébastien Chenu attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité sur la situation critique de la ville de Denain, située dans sa circonscription du Nord, qui se retrouve actuellement sans assurance suite aux émeutes survenues durant l'été 2023. Les répercussions de ces émeutes ont été dévastatrices pour de nombreux commerces denaisiens, qui ont été pillés, dégradés et saccagés, laissant les commerçants dans une situation désastreuse, les obligeant à fermer leurs portes. Cette situation a entraîné d'importantes pertes financières pour ces commerçants, qui ont subi le vol de leur marchandise et une fermeture prolongée de leurs activités. M. le député, vigilant dès le début de cette crise, a eu des échanges avec plusieurs commerçants qui lui ont exprimé leur profonde inquiétude quant à leur avenir. De plus, la ville de Denain ellemême a été durement touchée par ces émeutes, avec des dégâts significatifs sur des infrastructures importantes telles que la mairie, le théâtre, la médiathèque et la voirie. Les estimations des réparations nécessaires s'élèvent à 600 000 euros et bien que l'assurance de la ville, la MAIF, ait initialement pris en charge une partie des frais engagés, elle a décidé de ne pas renouveler les contrats au 1er janvier, laissant ainsi la ville de Denain sans assurance. Il est inacceptable de voir une ville comme Denain, ou toute autre ville, se retrouver sans assurance en raison des actes de casseurs. Les compagnies d'assurance doivent assumer leurs responsabilités. Malgré les appels répétés des élus locaux, aucune solution n'a été trouvée jusqu'à présent. C'est pourquoi M. le député sollicite l'intervention urgente du Gouvernement pour permettre à la ville de Denain de retrouver une assurance pour ses bâtiments communaux. Il est impératif de tout mettre en œuvre pour résoudre cette situation, notamment en impliquant l'État pour assurer directement ces bâtiments communaux, ainsi que France Assureurs afin de trouver une solution à cette impasse critique dans laquelle se trouve la commune de Denain. Il souhaite connaître les perspectives à ce sujet.